

Le chimiste cantonal donne son aval

BAR À SOURIRE. La nouvelle avait fait grincer des dents. L'ouverture des bars à sourire Smile'Up dans le canton, dont un à Bulle, avait provoqué la réaction de la Société fribourgeoise des médecins dentistes, laquelle s'inquiétait de la présence de peroxyde d'hydrogène dans les gels utilisés dans le processus de blanchiment des dents (*La Gruyère* du 1^{er} et du 25 octobre). La balle était dans le camp du chimiste cantonal, chargé de procéder à des vérifications.

Jean-Marie Pasquier arrive à la conclusion que la loi est respectée. «Le peroxyde d'hydrogène libéré ou présent est inférieur ou égal à 0,1%. Le produit, tel qu'il nous a été présenté, est donc admis comme cosmétique ne nécessitant pas d'autorisation particulière. Maintenant, je n'ai pas à me prononcer quant à l'efficacité d'un tel traitement. C'est une question qu'il faut poser à un dentiste.»

Jean-Marie Pasquier a en revanche demandé au responsable des bars à sourire en question de corriger plusieurs erreurs publiées sur le site internet. «Il était par exemple fait mention d'une absence de peroxyde, ce qui ne correspondait pas à la réalité. Les modifications ont été faites», reprend le chimiste cantonal.

Ce dernier conseille aux personnes intéressées par un tel traitement de prendre contact avec leur dentiste. «Dès qu'on touche à la santé, il est préférable de prendre l'avis d'un spécialiste.» JG